

OFFICE NOTARIAL DE WITRY-LES-REIMS

Valentin **CAILTEAUX** – CLARISSE **CAILTEAUX-BRICE**
Notaires

2, AVENUE DE RETHEL - BP 16 - 51420 WITRY-LES-REIMS
Tel : 03.26.97.04.36 - Fax : 03.26.97.19.07- Courriel : office.cailteaux@notaires.fr

VOUS VENDEZ UN APPARTEMENT

Merci de nous fournir les pièces suivantes :

1 - Titre de propriété

2 - Règlement de copropriété et modificatifs éventuels

3 - Diagnostics amiante, plomb, termites, DPE, gaz, électricité délivrés par des entreprises certifiées QUALICERT.

L'entreprise vous indiquera les certificats obligatoires dans votre cas.

A titre indicatif, vous trouverez ci-dessous la liste des diagnostics et leur durée de validité.

4 - Nom et adresse du syndic de copropriété

5 - Copie des trois derniers appels de charges trimestriels

6 - Copies des deux derniers relevés de charges annuels reçus

7 - Copie des trois derniers procès-verbaux d'Assemblée Générale

8 - Confirmation écrite du prix de vente NET VENDEUR, et du montant du dépôt de garantie, le cas échéant

9 - Coordonnées de votre acquéreur (adresse + n° de téléphone) + copie de carte d'identité

10 – Copie de vos pièces d'identité

11 – Questionnaire vendeur dûment complété, daté et signé

12 – Relevé d'Identité Bancaire

13 – Copie de la dernière taxes foncières

<i>Diagnostic immobilier</i>	<i>Type de bien</i>	<i>Obligation</i>	<i>Durée de validité</i>
DPE avant vente	Tout bien immobilier bâti pourvu d'un système de chauffage fixe	A réaliser dès la mise en vente d'un bien	10 ans
ERNMT	Bien situé dans une zone à risques	A réaliser avant la signature des documents de vente	6 mois
Termites	Bien situé dans une zone à risques	A réaliser avant la signature des documents de vente	6 mois
Amiante	Si premier permis de construire délivré avant le 01/07/1997	A réaliser avant la signature des documents de vente	Illimité en l'absence de détection d'amiante
Gaz	Installation gaz de 15 ans ou plus	A réaliser avant la signature des documents de vente	3 ans
Electricité	Installation électrique de 15 ans ou plus	A réaliser avant la signature des documents de vente	3 ans
Plomb	Tout bien construit avant le 01/01/1949	A réaliser avant la signature des documents de vente	1 an ou illimité en l'absence de mesures positives
Carrez	Tout bien situé dans une copropriété	A réaliser avant la signature des documents de vente	Illimitée en l'absence de modifications

Conformément à la loi n° 78-17 « informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, l'Office notarial dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement des activités notariales, notamment les formalités d'actes. A cette fin, l'Office est amené à enregistrer des données vous concernant et à les transmettre à certaines administrations.

Vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification aux données vous concernant auprès de l'Office notarial.